

Le conseil d'administration de la Cnaf approuve majoritairement la Cog 2009-2012

Ce mardi 7 avril, les administrateurs de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) étaient réunis pour une nouvelle séance de leur Conseil d'administration. Ceux-ci devaient notamment se prononcer sur la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2009-2012.

Les membres du conseil d'administration **ont majoritairement approuvé la nouvelle Cog avec 28 voix pour** (3 Cfdt, 2 Cgc, 2 Cftc, 5 Unaf, 6 Medef, 3 Upa, 3 Cgpm, 4 personnes qualifiées) et 6 voix contre (3 Cgt, 3 Fo). Ils ont ainsi donné mandat à leur président et directeur général pour signer la Cog avec les pouvoirs publics.

Cette Convention est marquée par **deux enjeux majeurs pour la branche Famille** :

- **la poursuite du développement de l'accueil du jeune enfant** qui constitue une préoccupation partagée par l'Etat et la branche Famille et qui est primordiale pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- **la mise en oeuvre du Revenu de solidarité active (Rsa)** qui succède, dès le premier juin prochain, au Revenu minimum d'insertion (Rmi) et à l'Allocation de parent isolé (Api).

Les administrateurs qui ont approuvé la nouvelle Cog ont estimé que la Convention permettrait à la branche Famille de renforcer sa place centrale au cœur des politiques familiales et sociales en apportant aux familles et aux allocataires les aides et le soutien nécessaires à leur épanouissement.

Ils se sont aussi déclarés satisfaits par la progression annuelle moyenne des crédits d'action sociale de la branche Famille de 7,5% sur quatre ans, soit 1,25 milliard d'euros supplémentaires. Pour les administrateurs, cet investissement optimisera de façon significative l'offre d'accueil de la petite enfance avec 100 000 places nouvelles en accueil collectif. Par ailleurs, les mesures spécifiques en faveur des jeunes répondent à une demande forte du Conseil d'administration de la Cnaf de rester mobilisé par le développement d'actions qui leur soient dédiées.

Enfin, concernant les effectifs dans la branche Famille, les membres du Conseil d'administration ont approuvé la création de 1257 emplois qui devraient permettre aux Caf de maintenir leur capacité d'intervention à un haut de niveau de qualité de service au bénéfice des allocataires.

Les administrateurs ont tenu à préciser qu'ils resteront vigilants concernant les conditions de la mise en oeuvre de la Cog 2009-2012 afin qu'elle réponde au mieux aux enjeux de la branche Famille.



Contact presse
Guillaume Peyroles
Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr